

Financement et directives d'admissibilité pour les aires de jeux

Les districts scolaires peuvent demander une subvention au ministère de l'Éducation et de la Garde d'enfants via le [Playground Equipment Program \(PEP\)](#). Il s'agit d'un programme relativement nouveau créé en 2018 pour fournir un financement spécifique pour l'achat et l'installation d'équipements d'aire de jeu neufs ou de remplacement qui sont :

- Universels dans leur conception
- Favorisent l'inclusion et l'accessibilité pour tous les enfants
- Conformes aux dernières mesures d'accessibilité telles que définies par l'Association canadienne de normalisation (CSA).

Le financement actuellement disponible par le biais de la subvention PEP est de 195,000 \$ par projet approuvé. Le district scolaire peut soumettre jusqu'à trois projets PEP par an pour la considération du ministère. L'obtention du financement disponible n'est pas garantie car chaque année seuls 25 à 26 nouveaux terrains de jeux recevront un financement, pour l'ensemble de la province.

- Lorsque des fonds seront disponibles, le CSF complétera les projets PEP pour maximiser l'accessibilité et l'inclusion pour tous les enfants/utilisateurs de l'espace de jeu.
- Les efforts de collecte de fonds et les contributions des conseils consultatifs de parents locaux (PAC) sont également les bienvenus pour soutenir les projets PEP. Les PAC cherchent souvent d'autres subventions pour améliorer davantage les projets d'aire de jeu.

Comment les projets sont-ils déterminés et priorisés pour la considération du PEP?

Chaque année, le département des opérations examine toutes les écoles primaires qui n'ont pas encore reçu de financement PEP et prend en compte les facteurs suivants :

- Nombre d'élèves inscrits
- Nombre d'élèves présentant des capacités et handicaps divers et leurs besoins spécifiques
- Espaces de jeu disponible
- Évaluation de l'état de l'aire de jeu existant
- Espaces de jeu par élève inscrit
- Accessibilité des espaces de jeu

Cet examen est mené en tenant compte de l'équité entre les écoles du district scolaire. Les trois priorités principales pour cette année seront ensuite recommandées au CA lors d'une réunion publique du conseil dans le cadre de notre soumission annuelle de plan de capitaux mineurs (Minor Capital Projects).

Quelles sont les prochaines étapes une fois que le financement est sécurisé ?

Une fois qu'un projet est approuvé/attribué par le ministère :

1. Le département des opérations du CSF travaillera en étroite collaboration avec l'administration de l'école et le PAC pour s'assurer d'optimiser la qualité du design et maximiser ce qui peut être obtenue avec le financement disponible.
2. Une fois le design sélectionné terminée, le projet sera soumis à un appel d'offres compétitif.

Si les parents ont des questions sur l'aire de jeu de l'école de leur enfant, ils doivent en parler avec le directeur de l'école.